

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 17 décembre 2014

-----15-----15-----15-----

L'an deux mille quatorze-----

et le 17 décembre -----

Date de convocation

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

-----11/12/2014-----

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date d'affichage

-----11/12/2014-----

Présents : MM. BEZERRA Gérard, ANTONIAZZI Jean-Pierre, BETUING Serge, CASTAY Jean-Marc, Mmes CUZACQ Geneviève (procuration de M. LABEYRIE Nicolas), DAL BEN Carine, DESPAX Nelly, FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, LANSMANT Sébastien, CABANNES Pierre, Mmes MONDIN-SEAILLES Christiane, PEDRO Amandine, PLOQUIN Cécile.

Excusé : M. Nicolas LABEYRIE (procuration à Mme CUZACQ Geneviève)
Melle DAL BEN Carine a été élue secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Travaux en régie

Monsieur le Maire présente aux conseillers les travaux en régie effectués par les agents du service technique.

Les travaux en régie doivent :

- être réalisés par des agents communaux et non par une entreprise
- avoir un caractère durable

Le reversement de ces travaux réalisés en régie permet d'éviter que les résultats de fonctionnement de l'exercice ne soient grevés de charge d'investissement. Une opération d'ordre budgétaire est nécessaire.

Le Conseil Municipal est invité à :

*autoriser le reversement en section d'investissement des travaux réalisés en régie au cours de l'exercice, en prévoyant l'inscription des crédits budgétaires permettant ce reversement.

Section de Fonctionnement

Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
722	Travaux en régie-immobilisations corporelles		6 204.87 €
023	Virement de la section d'investissement	6 204.87 €	
	Total	6 204.87 €	6 204.87 €

Section d'Investissement

Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
021	Virement de la section de fonctionnement		6 204.87 €
2138	Création sanitaire boulodrome couvert	4 530.41€	
21318	Electricité NN Chaufferie Espace Multimédia	1 674.46 €	
	Total	6 204.87 €	6 204.87 €

Le montant indiqué de 6 204.87 € correspond à la reprise :

- des dépenses constatées en comptabilité de fournitures réalisées au cours de l'exercice qui répondent aux conditions citées ci-dessus
- des heures de main d'œuvre consacrées à la réalisation des travaux en régie par les agents des services techniques

Coût main d'œuvre : 19.89 €/heure

Opération	Montant fournitures	Coût personnel	Total
Création sanitaire boulodrome couvert	2 799.98 €	1 730.43 €	4 530.41 €
Electricité NN Chaufferie Espace multimédia	978.31 €	696.15 €	1 674.46 €
TOTAUX	3 778.29 €	2 426.58 €	6 204.87 €

Un état des travaux réalisés en régie sera transmis au comptable pour son contrôle.

Fait à MONTREAL le 17 décembre 2014.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERRS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 17 décembre 2014

-----15-----15-----15-----

L'an deux mille quatorze-----

et le 17 décembre -----

Date de convocation

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

-----11/12/2014-----

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date d'affichage

-----11/12/2014-----

Présents : MM. BEZERRA Gérard, ANTONIAZZI Jean-Pierre, BETUING Serge, CASTAY Jean-Marc, Mmes CUZACQ Geneviève (procuration de M. LABEYRIE Nicolas), DAL BEN Carine, DESPAX Nelly, FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, LANSMANT Sébastien, CABANNES Pierre, Mmes MONDIN-SEAILLES Christiane, PEDRO Amandine, PLOQUIN Cécile.

Excusé : M. Nicolas LABEYRIE (procuration à Mme CUZACQ Geneviève)
Melle DAL BEN Carine a été élue secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Travaux en régie

Monsieur le Maire présente aux conseillers les travaux en régie effectués par les agents du service technique.

Les travaux en régie doivent :

- être réalisés par des agents communaux et non par une entreprise
- avoir un caractère durable

Le reversement de ces travaux réalisés en régie permet d'éviter que les résultats de fonctionnement de l'exercice ne soient grevés de charge d'investissement. Une opération d'ordre budgétaire est nécessaire.

Le Conseil Municipal est invité à :

*autoriser le reversement en section d'investissement des travaux réalisés en régie au cours de l'exercice, en prévoyant l'inscription des crédits budgétaires permettant ce reversement.

Section de Fonctionnement

Articl e	Intitulé	Dépenses	Recettes
722	Travaux en régie-immobilisations corporelles		6 204.87 €
023	Virement de la section d'investissement	6 204.87 €	
	Total	6 204.87 €	6 204.87 €

